



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42339

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'importance de la contribution du Fonds de gestion de l'espace rural aux politiques de lutte contre la friche et d'aménagement du territoire. Il souligne qu'il est un outil efficace pour maintenir et fixer une population sur des secteurs où l'installation ne s'effectue pas naturellement. Sa réduction, ou a fortiori sa suppression, reviendrait à faire volontairement le choix de limiter le développement de zones rurales et de réduire les perspectives d'avenir de nombreux jeunes agriculteurs, dont il facilite l'installation. Il lui demande de lui préciser sa position face à ce dossier et les prévisions d'évolution de l'enveloppe budgétaire allouée au FGER.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 millions de francs) et encore non utilisés feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42339

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4474

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 669